

CONVENTION CADRE 2025-2027 DE PARTENARIAT
AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
AVENANT N°1

Madame Laurie VERSTRAET, rappelle au conseil que depuis 2019, la ville de Gravelines a engagé un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France. Cette collaboration a permis de déployer un plan d'actions répondant aux besoins des commerces locaux, notamment en matière d'accompagnement et de promotion de leurs activités.

Un dispositif d'une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027) a été reconduit par délibération du 23 juin 2025. Le montant de la convention est renégocié pour les années 2026 et 2027 par avenant et repose sur des actions identifiées.

Il est proposé au conseil de conclure un avenant pour l'année 2026 avec pour objet de définir les modalités actualisées du partenariat entre la ville de Gravelines et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, dans une logique de continuité et de renforcement des actions engagées.

Programme d'actions 2026 :

- Fiche action 1 : Promotion des labels CMA et rencontres du territoire
- Fiche action 2 : Financement du reste à charge du Parcours Créateur
- Fiche action 3 : Audit Gestion et Transmission d'entreprise
- Fiche action 4 : Accompagnement sur la transition énergétique des entreprises

Ces actions contribueront à renforcer la structuration, la modernisation et la visibilité des entreprises artisanales Gravelinoises.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, la ville de Gravelines s'engage à participer financièrement à hauteur de **5 710 €**.

Dans le cadre de ce programme, la ville prendra en charge le remboursement de **1 230 €** :

- 330 € directement aux artisans dans le cadre d'un remboursement d'un dossier Maître Artisan
- 900 € directement aux artisans dans le cadre d'un parcours créateur

Dans le cadre des missions qui sont confiées, la commune versera à la CMA **4 480 €**.

Le renouvellement de ce partenariat stratégique entre la ville de Gravelines et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de soutenir le développement économique local et de valoriser les savoir-faire artisanaux.

Aussi, afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, de concourir à la consolidation et au développement du tissu artisanal Gravelinois avec le concours de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2025 - 2027 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVILLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

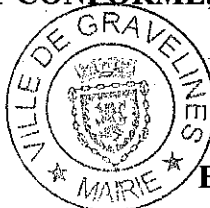
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** – Fonction **6** - Sous Fonction **632** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**



Le Secrétaire de Séance,

Julien VEYER



Le MAIRE,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**